

**AUTORISATION TEMPORAIRE D'EMPLOI n°20B006 /BSc**

PROTECTION DES INSTALLATIONS CLIENTS HTA ET BT  
Norme ou spécification : HM2A\_02\_051\_A

Constructeur : **MICROENER**  
Unité de production : **Microelettrica Scientifica, Milan**

Référence et libellé CONSTRUCTEUR		Référence Enedis	
IM30/AB/AP	relais ampèremétrique triphasé-terre	7331100	RELAIS NON COMMUNICANT PROT GENERALE NI

**Un avis technique favorable** suite à mise à jour du DI (et avis favorable HM-23/20/C/045 sur le relais UM30) le 21/09/2020 selon le référentiel HM2A\_02\_051\_A, a été obtenu par un échantillon du matériel ci-dessus désigné, décrit dans le dossier d'identification (D.I.) n°17ME2751400 indice C, du 23/04/2018.

**Document complémentaire** : Annexes DI\_IM30\$C, date 27/04/2018.

Les dispositions adoptées par le constructeur, en vue d'assurer la permanence des caractéristiques et performances de ce matériel pour sa fabrication en série industrielle, ont été évaluées.

**DI de la série industrielle n° 17ME2751400 indice C**, date 23/04/2018.

En conséquence, **ce matériel est autorisé temporairement d'emploi** sur les réseaux électriques de distribution exploités par Enedis, **dès la signature du présent document et jusqu'au :**

**30 Septembre 2022**

L'Autorisation Temporaire d'Emploi s'arrête de fait, dès lors que le matériel a fait l'objet d'un agrément. Le cas échéant, si la date de signature de l'agrément devait intervenir au-delà de la période de validité ci-dessus, l'Autorisation Temporaire d'Emploi devra être prorogée.

*Le maintien de l'Autorisation Temporaire d'Emploi est subordonné aux conditions décrites dans le document intitulé : "Conditions d'aptitude du fournisseur, d'agrément et de suivi des matériels et outillages utilisés sur les réseaux électriques de distribution", à la permanence des dispositions ci-dessus et au comportement satisfaisant du matériel en exploitation.*

Note :

Date : 28/09/2020

Le Chef de Département  
Expertise et Relations Fournisseurs Matériels

